

AGRONOMIE / Voilà cinq ans que la DDT et la Chambre d'agriculture de l'Ain organisent le concours « couvert végétal ». L'objectif est simple : distinguer les agriculteurs qui mettent en place des couverts, valorisant ainsi leur intérêt dans la conduite agronomique des exploitations. Mardi 15 novembre le jury s'est rendu sur la parcelle de Grégory Clair à Bâgé-Dommartin pour mesurer la qualité de son couvert, le tout à l'aide de critères bien précis.

Mettre en avant les vertus du couvert végétal



Les trois pesées se font éloignées les unes des autres pour avoir une vision d'ensemble de la parcelle.

« C'est un concours, mais c'est aussi pour parler positivement de l'agriculture. » Pour Laurence Garnier, chargée de mission agronomie environnement à la Chambre d'agriculture de l'Ain, le concours « couvert végétal » a pour objectif de mettre en lumière les agriculteurs qui développent ces nouvelles pratiques écologiques. Pour cette cinquième édition, 19 candidats ont remis leur candidature pour 24 couverts. « Il y a eu un vif succès [...] c'est la meilleure année », s'enthousiasme Laurence Garnier. Le jury de ce concours est composé de quatre membres : la DDT, Aysel conseil élevage, Arvalis, et la Chambre d'agriculture. Dans un premier temps, le jury donne une première expertise des couverts en se basant sur des photos et sur la fiche de renseignements des exploitants, composée des espèces implantées au semé et leur quantité associée, en kg/ha. « À l'issue de cette journée en salle, on en a retenu six, dont Grégory Clair. Mais on n'est quand

même pas sur des choses de terrain », rappelle néanmoins la conseillère. Le jury va alors se rendre sur les parcelles pour émettre un deuxième diagnostic en basant sur trois critères : les espèces levées par rapport aux espèces annoncées dans le mélange, le salissement, et la biomasse. « On pèse un mètre carré trois fois, précise Laurence Garnier. Sur ces critères-là, on va attribuer un maximum de points à celui qui aura le couvert le plus lourd et propre. »

Entre 30 et 40 € de mélange à l'hectare

Voilà pourquoi mardi 15 novembre, le jury s'est rendu sur la parcelle de Grégory Clair, à Bâgé-Dommartin pour expertiser ses 0,9 ha de couvert en compétition. « En fonction des objectifs fixés par l'agriculteur de sa conduite technique, et des espèces qu'il a implantées, on regarde si c'est en adéquation », explique la conseillère de la Chambre d'agriculture. Le mélange de Grégory Clair est composé de

tournesol, de radis fourrager, de moutarde brune, de trèfle, de trèfle d'Alexandrie, de vesce commune, de sarrasin et d'avoine rude. « C'est un pari, parce qu'il y a beaucoup d'aléas, comme la météo », rappelle l'exploitant. Pour couvrir sa parcelle, c'est environ 30 à 40 € de mélange à l'hectare. Mais Grégory Clair est également en zone vulnérable : depuis les années 2000 il est donc obligé de mettre des couverts entre les blés et les maïs pour pomper l'azote en trop. Cependant, faire des intercultures ne lui semble pas être une contrainte. « Même si on n'était pas en zone vulnérable, on le referait », assure l'exploitant. « À travers les institutions techniques, les agriculteurs et les Chambres, on a fait pas mal d'essais pour transformer une contrainte réglementaire en un vrai bonus agronomique », continue Laurence Garnier. Durant la visite de la parcelle, trois pesées ont été réalisées à trois endroits différents de la parcelle. Au sein du mètre carré étudié, le jury essaye de sélectionner un maximum d'espèces

pour ainsi déterminer la masse de matière sèche. ■
Le vainqueur de cette cinquième édition du concours « couvert végétal » sera annoncé d'ici quelques semaines. ■
Ludivine Degenève

L'EARL Clair en quelques lignes :

Grégory Clair s'est installé en 2014 et possède aujourd'hui 220 ha de céréales. Et ses cultures sont variées : l'année dernière, 115 ha de maïs ont été plantés, dont 40 ha de maïs conso, 40 ha de waxy, 4,5 ha de maïs à popcorn et 30 ha de maïs épi. Grégory Clair a également cultivé 38 ha de soja, 4,5 ha de colza, 65 ha de blé de multiplication et de l'orge, également en multiplication. Le couvert est également une pratique courante pour l'EARL Clair, puisque l'exploitant en possède presque 50 ha. Au total, c'est cinq styles qui ont été plantés. Au niveau des financements, couvrir autant de surface lui a coûté entre 2 000 et 2 500 €, rien que pour les graines, sans compter le temps de travail et le matériel. ■